



SOCIETE NAUTIQUE DE BANDOL



AVIS DE COURSE
Samedi 07 Février 2026
Régate des Vins 2025

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles de course à la voile ISAF. 2025-2028 appelées « R.C.V. » dans ces instructions.
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

2 - DROITS D'INSCRIPTION - ADMISSIBILITE

Les droits d'inscription sont de 30 € par bateau

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 - SITUATION DU PLAN D'EAU.

Baies du Soleil

4 - PROGRAMME PROVISOIRE :

Inscriptions : samedi 07 Février 2026 de 9 H à 12 H

Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : Le samedi 07 Février à 13H30.

A partir de 18h00 ; Apéritif des Equipages avec dégustation de Vins, lecture du Palmarès

5 - INSTRUCTIONS DE COURSE :

Affichées côté ouest du club house.

6 - TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type « côtiers »

7 - SYSTEME DE PENALITE :

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 1 tours.)

8 - CLASSEMENT :

La règle 89.3 et l'annexe A des R.C.V. s'appliquent. (système de points à MINIMA)

9 - INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV compétitions valides.